

Image not found or type unknown



Cumul et prise des congés payés

Par **flowgoldo**, le **30/03/2010** à **16:54**

Bonjour,
Je suis en Cdi depuis décembre 2008. Si je m'en tiens à la loi, j'ai donc cumulé, entre décembre et le 1er juin 2009, environ 12 jours de congés payés. Si je ne veux pas les perdre, je dois donc les prendre avant mai 2010. (Corrigez moi surtout si je me trompe parce que je veux comprendre). Or, mon employeur refuse de m'accorder avant mai, car il doit fermer l'entreprise en Août et préférerais que je les prenne à ce moment là. En a t'il le droit?? Et surtout est-ce que je vais perdre ces congés là si je ne les prend pas avant mai 2010??